

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix sept du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

21 SEPT.
2021

Déposée en
Préfecture le

21 SEPT.
2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN

Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 36 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "SOL'R"

Au lieu-dit Periaz à Annecy (Seynod), la SA d'HLM Halpades construit 36 logements locatifs aidés en maîtrise d'ouvrage directe (11 PLAI dont 2 PLAI adaptés, 16 PLUS et 9 PLS). Ces logements seront composés de (8 T2, 20 T3 et 8 T4). Chacun bénéficiera d'un balcon et d'un garage.

Par délibération du 28 juin 2021, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 189.015 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (29 septembre 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à Halpades une aide financière de 211.389 € correspondant à la somme de :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 82.926 €,
- 230 € par m² de surface utile pour les logements PLAI adaptés, soit 27.575 €,

- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 81.924 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 18.964 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 105.694 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 105.695 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.